



Mairie - 11 place de Polignac - 56520 Guidel
Tél : 02 97 02 96 96 - Fax : 02 97 65 09 36
www.guidel.com

Guidel, le 29 Juin 2020

Madame Anne-Maud GOUJON
Guidel Avenir

Monsieur Henri LAMY
Guidel pour tous

Secrétariat du Maire

Objet : Préparation séance d'installation du Conseil Municipal

Nos Réf : JD/EL - 06 - 87

Bonjour,

Je vous adresse ce courrier pour commencer à préparer la séance d'installation du Conseil Municipal qui doit se dérouler samedi prochain, le 4 Juillet à 10 heures à l'Estran. Au cours de cette réunion nous devons valider la composition des commissions municipales et de différents groupes de travail.

- Commissions:

En ce qui concerne les commissions municipales permanentes, au nombre de 5, nous souhaitons les limiter à 12 participants (tes) dont la répartition proportionnelle se fera comme suit :

- Majorité municipale: 7 sièges
- Guidel Avenir: 3 sièges
- Guidel pour tous: 2 sièges

Commission n°1 : Administration générale, finances, ressources humaines et relation avec les partenaires institutionnels

Commission n°2 : Travaux, urbanisme, environnement et transitions

Commission n°3 : Education, jeunesse et sport

Commission n°4 : Affaires sociales et emploi

Commission n°5 : Culture, animations, jumelage et manifestations

Merci de nous préciser les personnes de votre groupe candidates à ces commissions.

- Conseil d'Administration de l'Estran

Etablissement public à caractère administratif depuis le 1er Janvier 2018, l'Estran est désormais administré par un Conseil de 12 personnes comprenant :

- 2 professionnels responsables d'équipements culturels
- 10 élus répartis proportionnellement comme suit:
 - 7 personnes du groupe majoritaire
 - 2 personnes du groupe Guidel Avenir
 - 1 personne du groupe Guidel pour tous

- Conseil d'Administration du CCAS

Le nombre de représentants du Conseil Municipal sera fixé à 8 personnes soit:

- 5 représentants du groupe majoritaire
- 2 représentants du groupe Guidel Avenir
- 1 représentant du groupe Guidel pour tous

- Commission d'appel d'offres:

Elle est présidée, de droit, par le Maire et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants répartis à la proportionnelle soit :

- groupe majoritaire: 3 titulaires – 3 suppléants
- groupe Guidel Avenir: 1 titulaire – 1 suppléant
- groupe Guidel pour tous: 1 titulaire – 1. suppléant

En vous remerciant de bien vouloir faire connaître au secrétariat du maire, les personnes que vous souhaitez désigner pour ces diverses commissions, je reste à votre disposition pour tout renseignement et vous assure de ma considération distinguée.

Cordialement

Joël DANIEL
Maire

